

7935

Dénomination : A DOMICILE FAIRE & BIEN

n° de gestion : 2009B05852

n° d'identification : 519 143 465

n° de dépôt : A2012/007935

Date du dépôt : 22/03/2012

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 13/03/2012



4120676



4120676

A DOMICILE FAIRE & BIEN
Société par actions simplifiée au capital de 11 240 euros
Siège social : 40 rue du Dauphiné, 69003 LYON
519 143 465 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 MARS 2012

L'an deux mille douze,
Le 13 mars,
A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,

Les associées de la société A DOMICILE FAIRE & BIEN se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire, au cabinet ODICEO 115 Boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associée participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Elisabeth TARDY, en sa qualité de Présidente de la Société.

Madame Agnès LEGENNE et Mademoiselle Magalie ABBES, acceptant cette fonction, sont appelées comme scrutateurs.

Madame Michelle GIMENEZ est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associées présentes ou ayant donné pouvoir possèdent 11 240 actions sur les 11 240 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la Présidente,
- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2011, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 13 mars 2012, qui a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Mme Elisabeth TARDY



Les scrutateurs
~~Mlle Marjorie ODET~~
Mlle Agnès LEGENNE



Mlle Magalie ABBES



La secrétaire
Mme Michelle GIMENEZ

